

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 02101

Numéro SIREN : 448 376 509

Nom ou dénomination : JSP FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2020 sous le numéro de dépôt 46361

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS JSP FINANCES

10 rue DE LA SABLIERE
92230 GENNEVILLIERS

Tél.

Fax.

APE : 6420Z-

Siret : 44837650900015

FMGC

Société d'Expertise Comptable
Frédéric MANIGLIER
Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Ordre des Experts Comptables de MARSEILLE-PACA

06000 NICE

Tél. 0493629600

Courriel. fmgc@wanadoo.fr

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS JSP FINANCES			
SIRET	4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
10 rue DE LA SABLIERE			
92230 GENNEVILLIERS			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	46 261	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 19%			PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes			Zones franches urbaines
Entreprises nouvelles art. 44 septies			Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Sociétés d'investissements immobiliers cotées			Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies			Pôle de compétitivité
			Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies			Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Visueur conventionné		Visa : CGA	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du comptable : SARL FMGC			
52 rue GIOFFREDO 06000 NICE			
Tél : 0493629600			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS JSP FINANCESDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 10 rue DE LA SABLIERE 92230 GENNEVILLIERSDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2019

				Exercice N clos le, 31/12/2019			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB	AC		
		Frais de développement *		CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG		
		Fonds commercial (1)		AH	AI	30 000	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK	41 505	53 311
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	AO	6 345	
		Constructions		AP	AQ	196 517	102 401
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles		AT	AU	36 489	8 705
		Immobilisations en cours		AV	AW		
		Avances et acomptes		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT		
		Autres participations		CU	CV	150	(150)
		Créances rattachées à des participations		BB	BC		
		Autres titres immobilisés		BD	BE	1 282 858	
		Prêts		BF	BG		
		Autres immobilisations financières*		BH	BI	47 145	
TOTAL (II)				BJ	BK	274 661	1 530 617
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	BM		
		En cours de production de biens		BN	BO		
		En cours de production de services		BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
		Marchandises		BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	696 788	
		Autres créances (3)		BZ	CA	23 726	333 449
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	21 809			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	82 820		
	TOTAL (III)		CJ	CK	23 726	1 134 868	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	1A	298 388
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS JSP FINANCES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 280 000)			DA	280 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	28 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	16 729
	Report à nouveau			DH	107 571
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	8 638
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	440 939
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	65 157
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	982 741
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	162 342
	Dettes fiscales et sociales			DY	313 659
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	698 650
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 995
TOTAL (IV)			EC	2 224 546	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 665 485	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 178 336
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	741	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JSP FINANCES

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	1 626 643	FH		FI	1 626 643	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 626 643	FK		FL	1 626 643	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	1 763	
	Autres produits (1) (11)						FQ	4	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 628 411	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	688 035	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	20 241	
	Salaires et traitements*						FY	469 102	
	Charges sociales (10)						FZ	316 068	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	36 963	
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	23 726
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	5 139	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 559 278	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	69 133
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	9 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	91	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
		Total des produits financiers (V)				GP	9 091		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	150	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	562	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
			Total des charges financières (VI)				GU	712	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	8 379
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	77 512

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS JSP FINANCES**Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	20 109
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	20 109
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	70 643
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	70 643
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(50 534)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	18 340
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 657 612
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 648 973
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	8 638
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	69 833
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	1J	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	A1	1 763
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35	
	Produits des cessions d'éléments d'actif	70 608	20 109
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	35
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70 608
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	70 643
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	20 109
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	20 109

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS JSP FINANCES**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	112 326	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	6 345	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	167 567	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP	131 351	KQ	KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS		KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
		Matériel de transport*			KY	13 339	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	28 103	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	346 707	LO		LP	3 751	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			1P	743 697	1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	44 718	1U		1V	
TOTAL IV		LQ	788 416	LR		LS	541 587	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 247 450	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste 1		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	
		Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		
	TOTAL III	IY		NG		NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7
		Autres participations		IO		ØX		ØY
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	
TOTAL IV		I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS JSP FINANCESNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	19 480	PF	22 024	PG		PH	41 505
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	76 768	PN	6 412	PO		PQ	83 181
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	109 235	PW	4 100	PX		PY	113 335
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	12 386	QI	544	QJ		QK	12 930
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 677	QM	3 880	QN		QO	23 558
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	218 067	QV	14 938	QW		QX	233 006
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	237 548	ØP	36 963	ØQ		ØR	274 511

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS JSP FINANCESNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
--	--

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JSP FINANCES

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	47 145	UV		UW	47 145				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	696 788		696 788						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	27 317		27 317					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	329 117		329 117						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	740		740						
	Charges constatées d'avance	VS	82 820		82 820						
	TOTAUX		VT	1 183 930	VU	1 136 784	VV	47 145			
RENVIS	(1) Montant des	VD									
	– Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	741		741						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	64 415		52 208		12 207				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	36 003		2 000					34 003	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	162 342		162 342						
Personnel et comptes rattachés		8C	106 862		106 862						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	70 320		70 320						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	18 340		18 340						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	97 629		97 629						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	20 507		20 507						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	946 738		946 738						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	698 650		698 650						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 995		1 995						
TOTAUX		VY	2 224 546	VZ	2 178 336		12 207			34 003	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	44 304	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS JSP FINANCES

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	8 638		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	24 468		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4 093		
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
		WI	23 726	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	18 340		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN				
				WN				
				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	84 381	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :				XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
	Majoration d'amortissement*				XD			
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2			
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindies)	PC				
	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD			
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	84 381		
				déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	84 381	XO	

Libellé

Dépenses espèces non justifiées

Exercice N

Montant

5 115

Désignation de l'entreprise SAS JSP FINANCES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
DOT PROV EXCEP KAMATE	9D	23 726	9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	23 726	YO
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS JSP FINANCES										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	122 089			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB	
									{ - Autres réserves		ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	(14 517)				Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves			0E					Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I			0F	107 571				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	107 571
										ZH	107 571	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N :												
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7					YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	— Sous-traitance								YT		17 401	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8					XQ		258 046	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS		69 574	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES					ST		343 013	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ		688 035	
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS					9Z		20 241	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX		20 241	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY		249 228	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ		114 131	
DIVERS	— Montant brut des salaires *								0B		464 365	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA				Plus-values à 15% JK				Plus-values à 0% JL			
					Plus-values à 19% JM				Imputations JC			
	Groupe : résultat d'ensemble. JD				Plus-values à 15% JN				Plus-values à 0% JO			
					Plus-values à 19% JP				Imputations JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS JSP FINANCESNéant ☐Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	3
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE
I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 626 643
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 626 643

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 763
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 768

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	27 873
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	404 458
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5 139
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	437 471

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 190 939
-----------------------------	------------------------------------	-----------	------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 190 939
---	-----------	------------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

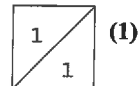
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 626 643
Effectifs au sens de la CVAE	EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JSP FINANCES

ADRESSE (voie) 10 rue DE LA SABLIERE

CODE POSTAL 92230

VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 276

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique DIV Dénomination BELVEDIA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 276

Adresse : N° 14A Voie rue des Bains

Code Postal 1212 Commune LUXEMBOURG Pays LUXEMBOURG

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JSP FINANCES

ADRESSE (voie) 10 rue DE LA SABLIERE

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique SAS Dénomination CHALLENGE SERVICE PLUS

N° SIREN (si société établie en France) 410965073 % de détention 100.00

Adresse : N° 10 Voie rue DE LA SABLIERE

Code Postal 92230 Commune GENNEVILLIERS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination RSI PARIS

N° SIREN (si société établie en France) 820268571 % de détention 98.00

Adresse : N° 15 Voie rue DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination RSI NORD

N° SIREN (si société établie en France) 493903033 % de détention 100.00

Adresse : N° 194 Voie rue DE PARIS

Code Postal 95150 Commune TAVERNY Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination RSI ILE DE FRANCE 2

N° SIREN (si société établie en France) 844788091 % de détention 100.00

Adresse : N° 10 Voie rue DE LA SABLIERE

Code Postal 92230 Commune GENNEVILLIERS Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination JSP PRESTATIONS

N° SIREN (si société établie en France) 841253404 % de détention 100.00

Adresse : N° 10 Voie rue DE LA SABLIERE

Code Postal 92230 Commune GENNEVILLIERS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination RSI OUEST

N° SIREN (si société établie en France) 478903222 % de détention 100.00

Adresse : N° 130 Voie rue DU GENERAL DE GAULLE

Code Postal 78300 Commune POISSY Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination RECRUTEMENT SERVICE INTERIMAIRE RSI

N° SIREN (si société établie en France) 384687539 % de détention 100.00

Adresse : N° 10 Voie rue DE LA SABLIERE

Code Postal 92634 Commune GENNEVILLIERS CEDEX Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination RSI ILE DE FRANCE 1

N° SIREN (si société établie en France) 844743880 % de détention 100.00

Adresse : N° 10 Voie rue DE LA SABLIERE

Code Postal 92230 Commune GENNEVILLIERS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JSP FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 280.000 Euros
Siège social : 10, rue de la Sablière – 92230 GENNEVILLIERS

RCS NANTERRE 448 376 509

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 08 JUILLET 2020

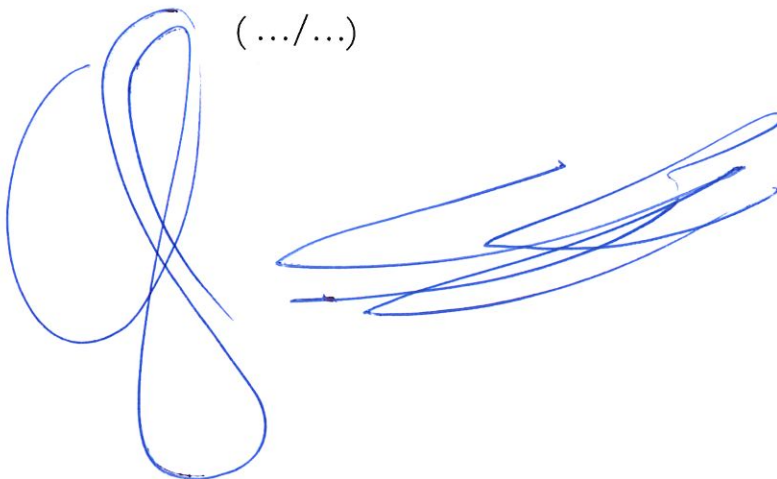
(.../...)

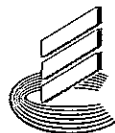
TROISIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 8.638,44 Euros, au poste « *Report à nouveau* ».

L'Associée unique reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

(.../...)





DECALO GERARD

11, Allée Robert Doisneau - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

EXPERT COMPTABLE ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION PARIS-ILE DE FRANCE
INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

PORTABLE : 06 60 80 13 39
g.decalo@ecaudit.fr

J.S.P. FINANCES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 280 000 Euros
Siège social 10, rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

N° SIRET 448 376 509 00015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019



DECALO GERARD

11, Allée Robert Doisneau - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

EXPERT COMPTABLE ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION PARIS-ÎLE DE FRANCE
INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

PORTABLE : 06 60 80 13 39
g.decalo@ecaudit.fr

J.S.P. FINANCES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 280 000 Euros
Siège social 10, rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

N° SIRET 448 376 509 00015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

A l'associé unique

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société JSP FINANCES S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joint au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid -19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

61

II. FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment Je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La vérification de la valorisation des titres détenus par votre société a été établie à l'aide de deux informations :

D'une part la valeur patrimoniale soit le montant des capitaux propres de chaque société au 31 décembre 2019.

D'autre part, et compte tenu des différents apports partiels d'actifs réalisés en début 2020, il a aussi été retenue la méthode de rendement correspondant à la valorisation d'une année de marge brute utilisée lors de ces apports partiels d'actifs.

Ces 2 éléments ont fait l'objet d'une moyenne après avoir pondéré la valeur patrimoniale d'un coefficient de 1.5 et la valeur de rendement d'un coefficient de 1.

Suite à cette démarche, j'ai pu former mon opinion sur la correcte valorisation des titres de participation

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les

GD

documents adressés aux membres de votre assemblée sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication.

Afin d'éclairer le lecteur, je vous informe que l'annexe 2 du rapport de gestion fait état des honoraires de certification des commissaires aux comptes.

La direction précédente ne souhaitait enregistrer les honoraires que lorsque ceux-ci étaient payés, elle considérait que ces charges étaient récurrentes. La nouvelle direction souhaite constater la charge correspondante à chaque exercice.

Cela entraîne une présentation plus complexe en lecture directe pour cette première année. Cet annexe présente les honoraires du cabinet de commissariat aux comptes DECALO par année :

2017	2018	2019
23 000.00	28 000.00	103 000.00

L'appréhension de la charge au sein de l'année correspondante est de :

35 000.00	62 000.00	57 000.00
-----------	-----------	-----------

Le total est, bien évidemment, inchangé soit 154 000.00€

En l'application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

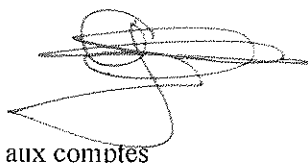
anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BOULOGNE BILLANCOURT, le 10 juin 2020



Le commissaire aux comptes

SIRET n° 410 625 313 00037



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	30 000		30 000	30 000
Autres immobilisations incorporelles	94 816	41 505	53 311	62 846
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 345		6 345	6 345
Constructions	298 919	196 517	102 402	112 915
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	45 194	36 489	8 705	9 379
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations		150	-150	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 282 859		1 282 859	743 698
Prêts				
Autres immobilisations financières	47 146		47 146	44 719
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 805 279	274 662	1 530 618	1 009 903
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				12 456
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	696 789		696 789	209 557
Autres créances	357 176	23 727	333 449	151 082
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	21 810		21 810	21 701
Charges constatées d'avance (3)	82 820		82 820	74 623
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 158 595	23 727	1 134 868	469 418
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 963 874	298 388	2 665 486	1 479 321

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	280 000	280 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	28 000	28 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 729	16 729
Report à nouveau	107 571	122 089
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8 638	-14 518
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	440 939	432 301
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	65 157	112 655
Emprunts et dettes financières diverses (3)	982 742	529 082
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 343	154 588
Dettes fiscales et sociales	313 660	134 827
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	698 650	115 869
Produits constatés d'avance (1)	1 995	
TOTAL DETTES	2 224 547	1 047 020
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 665 486	1 479 321

(1) Dont à plus d'un an (a)	46 210	1 047 020
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 178 337	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	741	275
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 626 643		1 626 643	1 574 595
Chiffre d'affaires net	1 626 643		1 626 643	1 574 595
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 764	4 830
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5	12
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			1 628 411	1 579 438
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			688 036	680 866
Impôts, taxes et versements assimilés			20 242	27 770
Salaires et traitements			469 103	490 017
Charges sociales			316 069	368 737
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			36 963	29 943
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			23 727	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 140	6
Total charges d'exploitation (II)			1 559 278	1 597 339
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			69 133	-17 901
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			9 000	10 391
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			92	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			9 092	10 391
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			150	
Intérêts et charges assimilées (4)			562	4 488
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			712	4 488
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			8 379	5 902
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			77 513	-11 999

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	20 109	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	20 109	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	70 643	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	70 643	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-50 534	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	18 340	2 519
Total des produits (I+III+V+VII)	1 657 612	1 589 828
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 648 974	1 604 346
BENEFICE OU PERTE	8 638	-14 518
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	69 834	77 337
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS JSP FINANCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 665 486 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 638 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 000			30 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	82 327	12 489		94 816
Immobilisations incorporelles	112 327	12 489		124 816
- Terrains	6 345			6 345
- Constructions sur sol propre	167 567			167 567
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	131 352			131 352
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	13 339			13 339
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 104	3 751		31 855
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	346 707	3 751		350 459
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	743 698	539 161		1 282 859
- Prêts et autres immobilisations financières	44 719	2 427		47 146
Immobilisations financières	788 417	541 588		1 330 004
ACTIF IMMOBILISE	1 247 451	557 828		1 805 279

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	30 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	30 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 481	22 024		41 505
Immobilisations incorporelles	19 481	22 024		41 505
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	76 769	6 413		83 182
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	109 235	4 101		113 336
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	12 386	544		12 931
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 678	3 881		23 558
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	218 068	14 939		233 007
ACTIF IMMOBILISE	237 548	36 963		274 512

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 183 930 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	47 146		47 146
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	696 789	696 789	
Autres	357 176	357 176	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	82 820	82 820	
Total	1 183 930	1 136 785	47 146

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT A ETABLIR	649 980
Total	649 980

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 280 000,00 euros décomposé en 276 titres d'une valeur nominale de 1 014,49 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 224 547 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	741	741		
- à plus de 1 an à l'origine	64 416	52 209	12 207	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	36 003	2 000		34 003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 343	162 343		
Dettes fiscales et sociales	313 660	313 660		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 645 389	1 645 389		
Produits constatés d'avance	1 995	1 995		
Total	2 224 547	2 178 337	12 207	34 003
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	44 304			
(**) Dont envers les associés	594 217			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACTURES FOURNISSEURS AR	16 389
INTERETS COURUS	741
PROV CONGES PAYES	21 539
SAL A PAYER A ETABLIR	70 608
Charges sociales sur congés à payer	12 706
CHARGES A PAYER	5 273
FORMATION CONTINUE	5 415
Total	132 672

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEE AVANCE	82 820		
Total	82 820		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANC	1 995		
Total	1 995		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 626 643		1 626 643
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 626 643		1 626 643

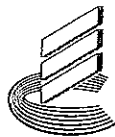
Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 34 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



DECALO GERARD

11, Allée Robert Doisneau - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

EXPERT COMPTABLE ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION PARIS-ÎLE DE FRANCE
INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

PORTABLE : 06 60 80 13 39
g.decalo@ecaudit.fr

J.S.P. FINANCES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 280 000 Euros

Siège social : 10, rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

N° SIRET 448 376 509 00015

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2019

EXPERT COMPTABLE ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION PARIS-ÎLE DE FRANCE
INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

PORTABLE : 06 60 80 13 39
g.decalo@ecaudit.fr

J.S.P. FINANCES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 280 000 Euros

Siège social : 10, rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

N° SIRET 448 376 509 00015

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique,

En application de l'article L227-10 du Code de Commerce, je porte à votre connaissance les conventions visées par cet article.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'y attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

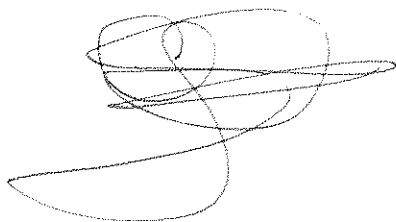
Je tiens à préciser que les dispositions de l'article L227-10 ne sont pas applicables aux conventions courantes et conclues à des conditions normales. En conséquence, ces conventions ne sont pas décrites dans le présent rapport.

69

Je n'ai pas été informé de convention nouvelle conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L227-10 du Code de Commerce :

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Boulogne Billancourt, le 10 juin 2020



Le commissaire aux comptes